



La location de caisses par la coopérative Takbilte

Le président de la coopérative Takbilte explique :

« Il est temps que la coopérative investisse et loue des caisses aux arboriculteurs de la zone pour leur permettre d'améliorer la cueillette, de mieux accéder aux marchés et unités frigorifiques et de les protéger des intermédiaires au moment de la vente. »



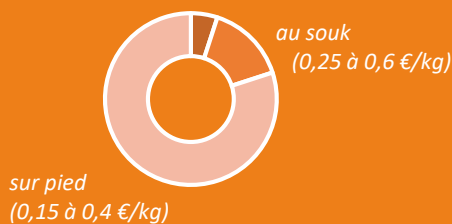
Le trésorier de la coopérative Takbilte explique :

« La mise en place du service de location de caisses en plastique est un premier test de gestion commune de biens pour la coopérative. Sa réussite va nous crédibiliser vis-à-vis de nos membres et nous encouragera à développer d'autres services. »

Problématique initiale

- ✓ Mauvaises conditions de cueillette, stockage et transport des pommes
- ✓ Conditions de ventes peu favorables

Part des ventes aux intermédiaires, après stockage (0,6 à 1 €/kg)



→ Développement d'un service de location de caisses en plastique



Les arboriculteurs

cherchent ainsi à :

- ✓ Améliorer la qualité des pommes par de meilleures pratiques de cueillette et transport
- ✓ Augmenter le prix de vente des pommes par un tri (calibrage, seconde catégorie, ...)
- ✓ Augmenter le prix de vente des pommes en accédant à des marchés plus rémunérateurs (grâce au stockage ou non)

La coopérative

cherche ainsi à :

- ✓ Développer un service, bien organisé, adapté aux besoins des membres
- ✓ Améliorer la qualité de la production locale et mieux la valoriser
- ✓ Générer des revenus complémentaires pour développer et/ou assurer d'autres services aux membres, et notamment le **dispositif de conseil**



Un long processus de préparation

- Compréhension des besoins et contraintes des arboriculteurs : trésorerie, ...
- Construction collective de règles de fonctionnement du service de location de caisses : conditions de location, de prix, de gestion, de suivi, ...
- Définition d'un business plan



jusqu'à la validation en CA 2018 du règlement intérieur

Qui ? Quoi ?

Une utilisation large et optimisée dans le temps grâce à une saisonnalité compatible, des caisses à louer pour les pommes (sept. – fév.), les abricots (juin – juil.) et les olives (janv. - mars)

Des conditions attractives et raisonnées

- ✓ 20 à 600 caisses par personne, permettant de bénéficier à un grand nombre, tout en restant un service intéressant
- ✓ location minimale de 1 mois
- ✓ 0,4 €/mois pour les adhérents contre 0,5 €/mois pour les non-adhérents
- ✓ 50% d'acompte à la levée des caisses et le solde au retour des caisses

Une responsabilisation des arboriculteurs des indemnités en cas de retard ou de casse

Comment ?

Un prix défini

pour couvrir :

- ✓ les frais de personnel, de structure, d'intrants et de consommables
- ✓ l'amortissement

et pour développer le service : achat de 800 nouvelles caisses tous les 2 ans

Des outils (registres et bases de données)

pour le suivi quotidien des contrats et des stocks et pour le contrôle interne (des comptages trimestriels)

Du personnel

bénévole pour la gestion ouvrier, occasionnel, pour la manutention et nettoyage

Résultats 2018

- ✓ 3500 caisses acquises en juin 2018
- ✓ 3500 caisses louées dès la première saison de récolte des pommes (septembre 2018)
- ✓ 38 agriculteurs
- ✓ Location d'un mois en moyenne
- ✓ Un chiffre d'affaire de 1 600 € lors de cette première saison
- ✓ Des demandes de location en développement

et perspectives 2020

- ✓ 3000 caisses supplémentaires à acquérir (en complément des 800 prévues tous les 2 ans)
- ✓ Construction de l'unité de stockage frigorifique de la coopérative